Réunion des représentants INPH Aux Commissions Paritaires Régionales Paris le 12 juin 2014

Les points principaux qui ressortent de la réunion des représentants INPH à la CPR sont

- Une présence fournie 18 régions représentées dont certaines par plusieurs personnes
- Des régions qui n'ont pas encore effectué leur première réunion
- Un règlement intérieur absent ou non validé de façon quasi permanente
- Une faible volonté de la majorité des CRP de s'investir dans les procédures de conciliation des PH
 - o Quelques CPR ont une sous-commission conciliation
- Une programmation des réunions futures respectant les textes (3 par an)

Il est souhaitable de faire un état des lieux précis par le petit questionnaire ci-dessous

- Votre CPR s'est-elle déjà réuni? Oui Non
 - o Si non, une date de la 1° réunion est-elle fixée ?
- Avez-vous un règlement intérieur? Oui Non
 - o Si oui, merci de nous l'adresser en pièce jointe
- Avez-vous des sous-commissions? Oui Non
 - o Si oui, lesquelles?
- La conciliation des PH a-t-elle été évoquée à cette réunion ? Oui Non
 - Si oui, quelle décision a été prise ?
- Au terme de la réunion, avez-vous un compte rendu ou un relevé de décision ?
- Le remboursement des frais de déplacement a-t-il été discuté ? Oui Non

Enfin, on peut retenir quelques points qui pourraient être discutés

- La OPR vote t'elle?
 - Si oui dans quelles conditions ? (main levée, bulletin, la voix du président compte double)
 - Pour ce qui concerne une éventuelle décision dans le cadre de la conciliation des PH, faut-il demader aux interne et chef de ne pas participer car non titulaires. Il faut alors faire respecter la parité et demander à 2 personnes du versant administratif de ne pas participer aux votes
- Faut-il créer des sous commissions qui pourraient poser des problèmes de réprésentativité de chaque tendance syndicale ?
- Il faut interroger officiellement le CNG pour connaître sa position concernant le déclanchement d'une procédure de conciliation de PH

Jean –Michel Badet VP INPH